Comité de projet

Projet éolien citoyen de Lanrigan

Le 17 juin 2024

Le comité de projet

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Les acteurs suivant doivent être invités :

- Les porteurs de projet
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation
- Un représentant de l'intercommunalité
- Un représentant de chaque commune dans un rayon de 6km autour de la zone étudiée
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressé

Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation et doit présenter les points suivants:

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, sa puissance et ses impacts
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation
- Les aménagements envisagés pour la construction du projets
- Les options de raccordements

Le comité de projet remplace le comité local de suivi mis en place dans le cadre de la concertation dont une première réunion a eu lieu le 2 mai 2023.

Lanrigan dans L'vent

Présentation du projet

Lanrigan dans L'vent

L’ordre du jour / points abordés

- LA PRÉSENTATION DU PROJET

Pourquoi développer un projet éolien? Qu’est ce qui justifie d’en implanter sur cette zone? Quel sera le gabarit du parc envisagé et combien produira-t-il? Où seront installées les machines? Quels sont les impacts potentiels?

- LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Comment seront installés les plateformes et les chemins d’accès? Quelles sont les options de raccordement envisagées?

- L’ ANCRAGE LOCAL DU PROJET

Par qui est porté le projet? Comment a-t-on impliqué les citoyens? Comment avons-nous organisé l’investissement citoyen?

Lanrigan dans L’vent

Pourquoi développer un projet éolien?

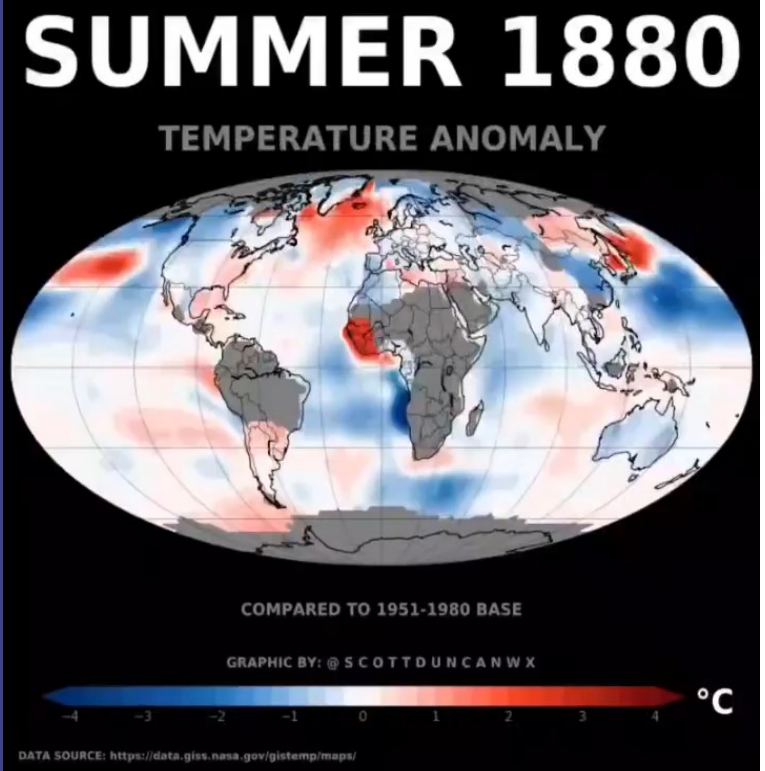

Emissions de gaz à effet de serre

Les concentrations de gaz à effet de serre atteignent des records, les 7 dernières ont été les plus chaudes jamais enregistrées.

Rythme actuel

Afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°, il faudrait diminuer nos émissions de 5% par an. En 2022, les émissions de la France ont stagnées.

Conséquences

La limite de +1.5°C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint vers 2030, soit 10 ans plus tôt que les projections précédentes. La tendance suivie nous entraîne vers un monde à + 4°.

https://fr.euronews.com/2021/08/09/climat-le-seuil-de-1-5-c-atteint-autour-de-2030-10-ans-plus-tot-qu-escompte-selon-le-giec#:~:text=Le%20nouveau%20rapport%20des%20experts,t%C3%B4t%20que%20les%20projections%20pr%C3%A9c%C3%A9dentes.
https://carbonmonitor.org/

Pourquoi développer un projet éolien?

Sobriété

Réduire la consommation énergétique finale de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012

Energies renouvelables

Porter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité

	RTE	négaWatt	ADEME
	50 à 100% d'ENR	**96% d'ENR**	**70 à 88% d'ENR**
	dont 13 à 21% d'éolien (x2,5 à 4)	*dont 16% d'éolien (x2,1)*	*dont éolien (x3)*
Puissance & production 2050	*Fourchette basse : 43 GW / 78 TWh* *Fourchette haute : 74 GW / 149 TWh*	*61,3 GW / 162 TWh*	*Fourchette basse : 58 GW* *Fourchette haute : 63 GW*
Rythme annuel	*0,8 GW / an à 2 GW/an*	*~ 1,45 GW/ an (vs 1,3 en 2020)*	
	Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production RTE (rte-france.com)	Scénario Négawatt 2022	ADEME – Transition(s) 2050

Lanrigan dans L'vent

Pourquoi développer un projet éolien?

Consommation d'électricité par secteur en 2022

190 021 MWh consommés au total

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
96 132	14 077	36 141	43 585	87
50,6 %	7,4 %	19,0 %	22,9 %	0,0 %

Production d'électricité par filière en 2022

33 960 MWh de production au total

Photovoltaïque	Éolien	Hydraulique	Bioénergies	Cogénération	Autres
10 734	19 494	0	3 732	0	0
31,6 %	57,4 %	0 %	11,0 %	0 %	0 %

Contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)

Trois objectifs pour 2050

- Réduire de 55% les émissions de GES
- Capter 75% des émissions de GES dans les sols et végétaux
- Multiplier par 4 la production d'ENR

Action 2.3 Développer les énergies renouvelables locales

Sous-action 2.3.2. Installer des équipements de production d'énergie éolienne

- En 2022, 33 960 MWh ont été produits par l'éolien et le photovoltaïque sur le territoire de la CC de Bretagne Romantique (source : Enedis).
- En prenant l'hypothèse d'un parc de 11.7 MW (3 éoliennes de 3.9 MW) produisant environ 32 000 MWh annuel, cela revient à multiplier par 2 environ la production ENR électrique sur le territoire de la CC de Bretagne Romantique.

	Objectifs fixés cumulés
2020	6
2026	7
2030	12
2050	15

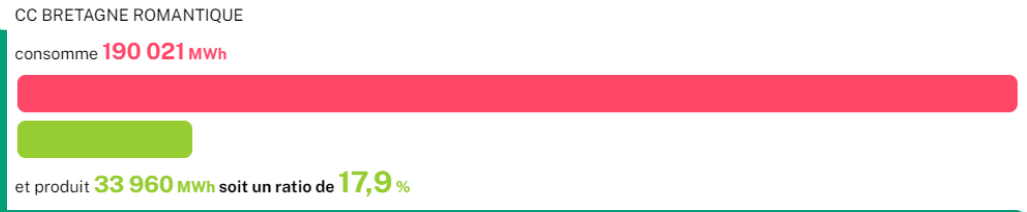

Lanrigan dans L'vent

Qu’est ce qui justifie d’en implanter sur cette zone?

Localisation des mâts éoliens

- En service
- Autorisé - Pas en service
- En instruction
- Refusé ou sans suite
- Abandonnés ou démontés
- Non connu

Potentiel éolien réglementaire

- zones rédhibitoires
- zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
- zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
- zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)

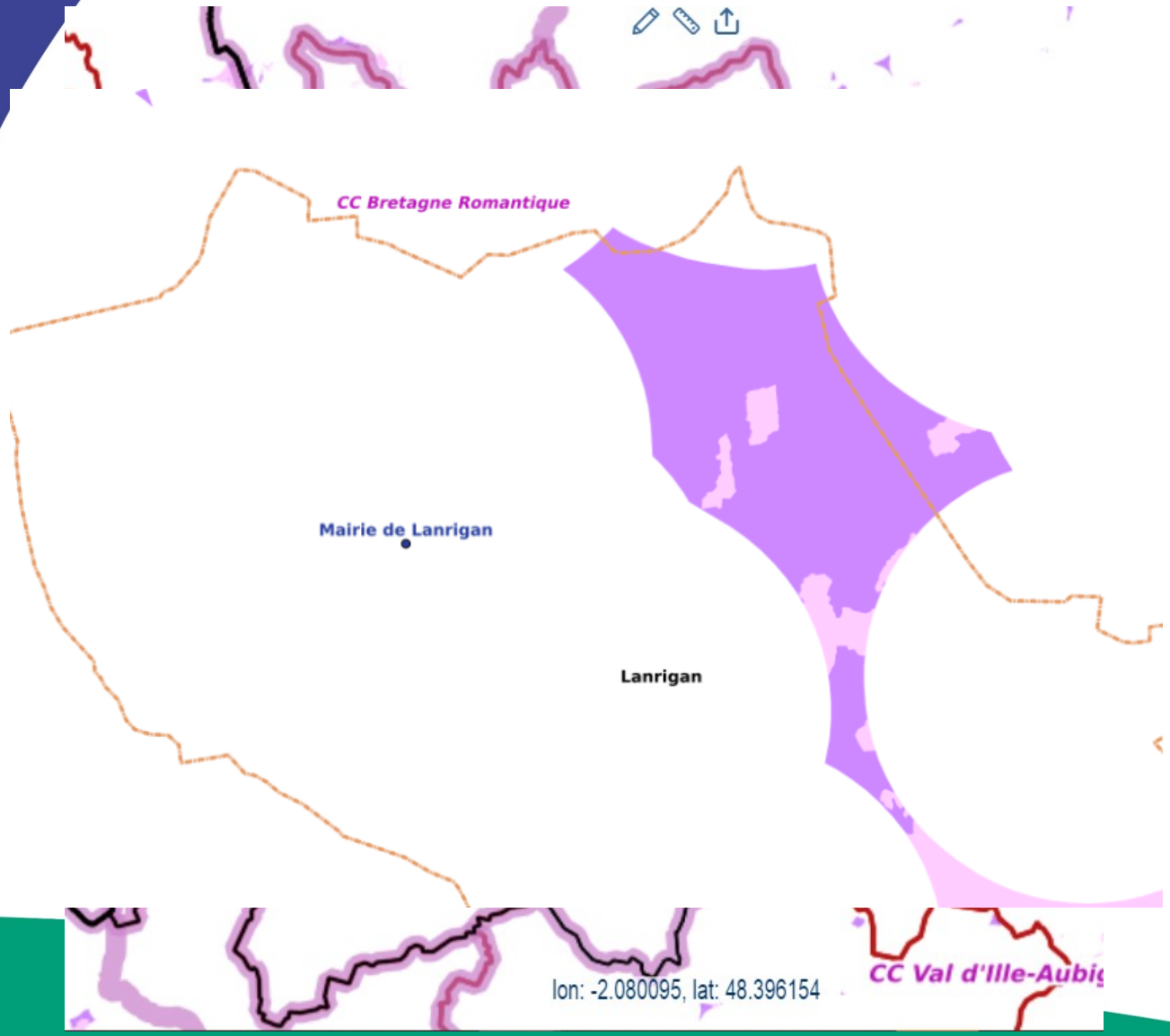

Répond à l’objectif du PCAET de multiplier par 4 la production d’ENR;

Peu de zones sont « potentiellement favorables »

Des élus locaux volontaires et impliqués

Lanrigan dans L’vent

Quel sera le gabarit du parc envisagé et combien produira-t-il ?

- 3 éoliennes, d'une puissance unitaire de 5 MW maximum
- Puissance maximale du projet : 15 MW
- Production envisagée: 32 000 MWh
- Hauteur totale : 200 m
- Diamètre de rotor : 138,3 m maximum
- Hauteur de garde : 50 m minimum
- 2 postes de livraison
- Coût prévisionnel* : environ 20 M€

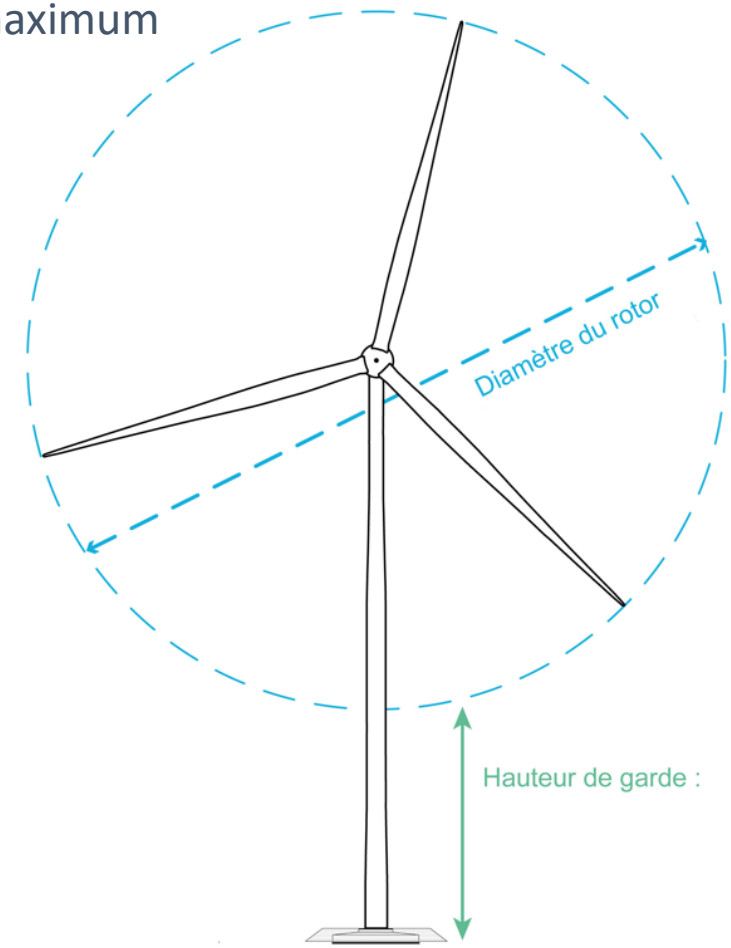

** estimation à date, à confirmer par la suite*

(évolution des coûts des matériaux, prix final des éoliennes, coût du raccordement…)

Lanrigan dans L'vent

Où seront installées les machines?
La compatibilité avec le document d'urbanisme

- Lanrigan : pas de document d'urbanisme applicable. L'occupation du sol est donc régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). La zone d'implantation potentielle des éoliennes se localise en dehors des zones urbanisées de la commune.
- Projet de PLUi de Bretagne Romantique : E1 et E2 en zone A ; E3 en zone N.

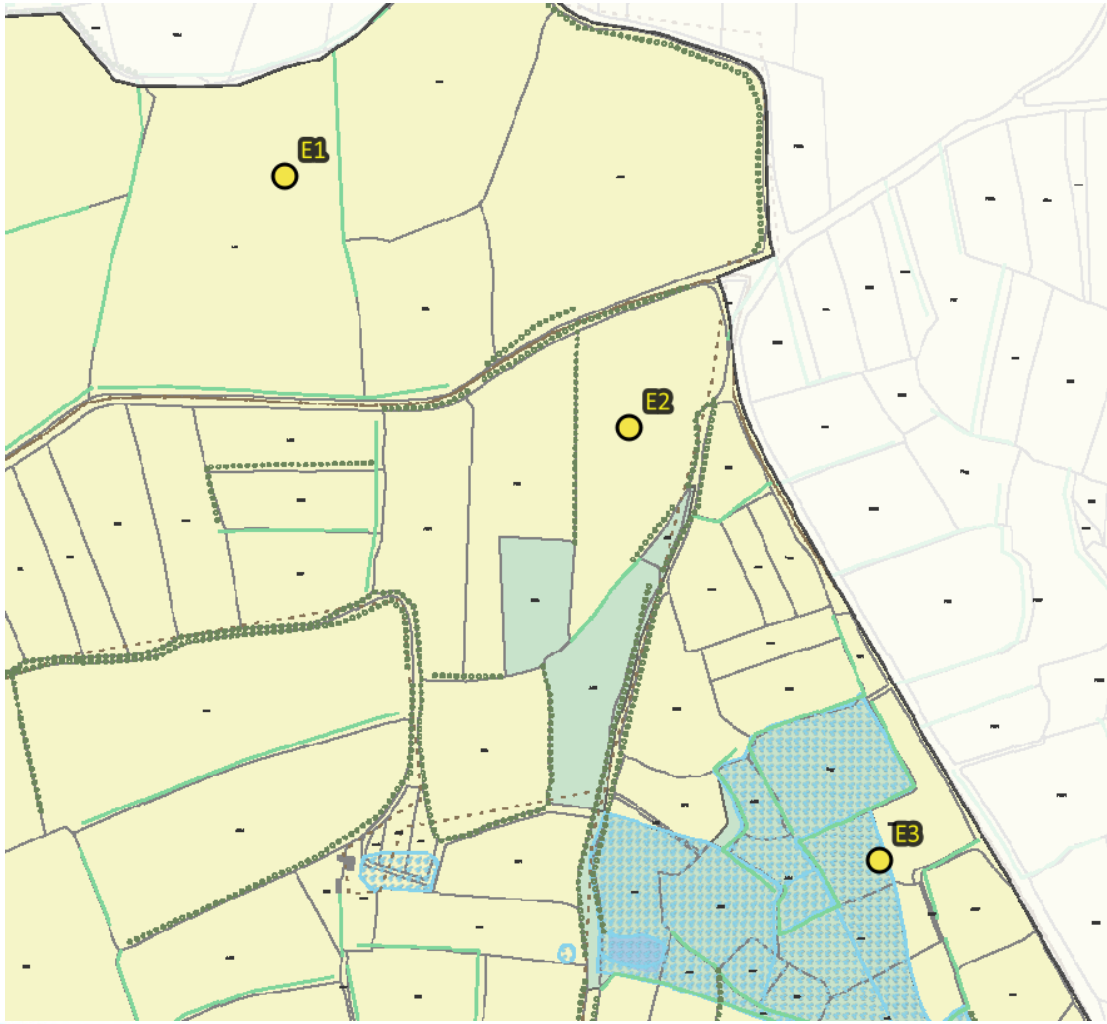

Lanrigan dans L'vent

Quels sont les impacts potentiels ?

Thématique	Impacts potentiels *(non exhaustif)*	Mesures potentielles *(non exhaustif)*
Biodiversité	- Élagage de haies - Abattage de haies	- Replantation de haies
Biodiversité	- Avifaune	- Choix d'un gabarit adapté (hauteur de garde) - Adaptation des périodes de travaux - Suivi d'activité et suivi de mortalité
Biodiversité	- Chiroptères	- Choix d'un gabarit adapté (hauteur de garde) - Adaptation des périodes de travaux - Bridage chiroptères (arrêt des éoliennes à certaines périodes de l'année et de la nuit, en fonction des conditions météo) - Réduction de l'éclairage - Suivi d'activité et suivi de mortalité
Zones humides	- Impact sur les zones humides	- Limiter les aménagements, le stockage et le passage sur les zones humides - Mesures compensatoires zones humides
Paysage	- Perception visuelle	- Intégration paysagère des postes de livraison (bardage bois) - Plantations d'accompagnement
Acoustique	- Impact acoustique potentiel sur les hameaux proches	- Plan de gestion acoustique
Réception TV	- Perturbation réception TV	- Évitement des faisceaux - Intervention si nécessaire d'un antenniste

Lanrigan dans L'vent

Les aménagements du projet

Lanrigan dans L'vent

Comment seront installés les plateformes et les chemins d'accès?

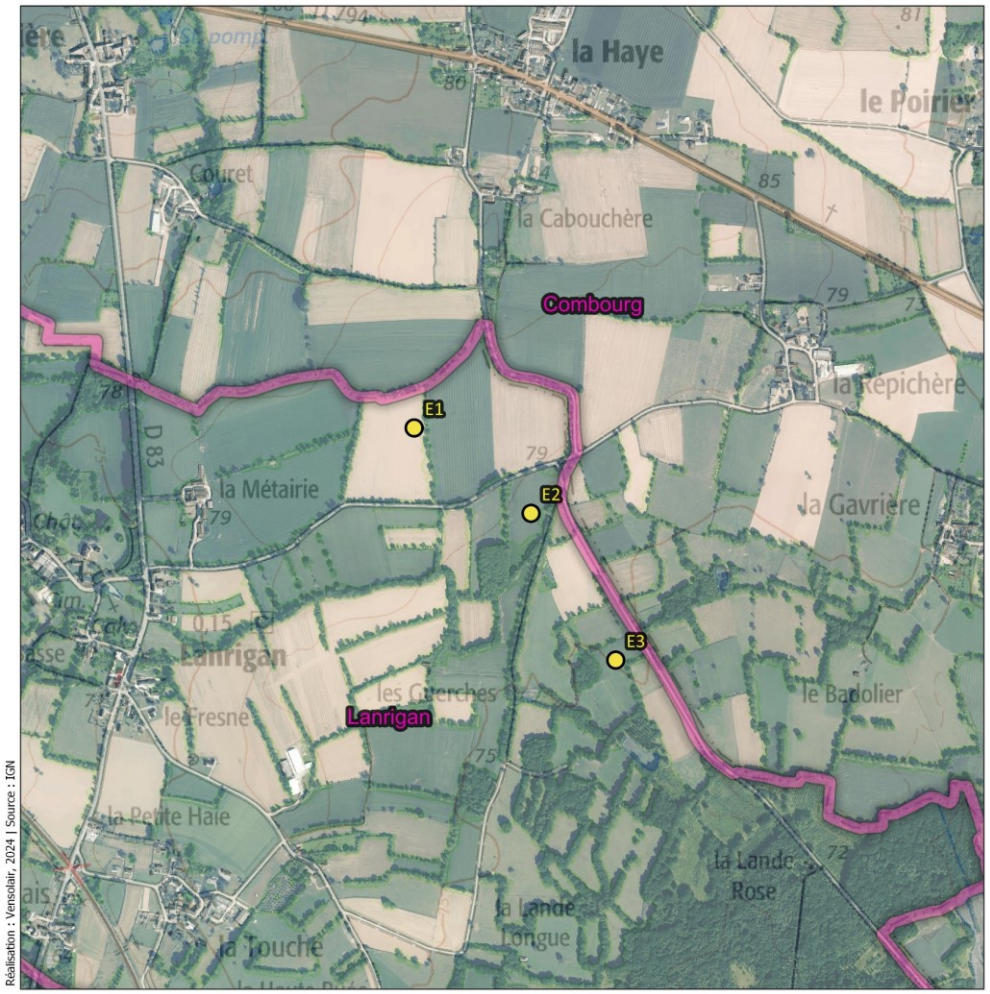

Légende

- Limites communales
- Parcelles cadastrales
- Éoliennes projetées
- Fondations
- Survol
- Accès permanents
- Accès temporaires
- Plateformes permanentes
- Postes De Livraison (PDL)
- Réseau Inter Éolien (RIE)

0 50 100 150 200 m

N

vensolair

Légende

- Limites communales
- Éoliennes projetées

0 100 200 300 400 500 m

N

vensolair

Quelles sont les options de raccordement envisagées?

- Raccordement potentiel sur le poste-source de COMBOURG, à environ 5 km
- Pas de capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR* à date ; mais révision du S3REnR en cours et prise en compte des gisements de projet EnR par le gestionnaire de réseau (RTE)

* Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables

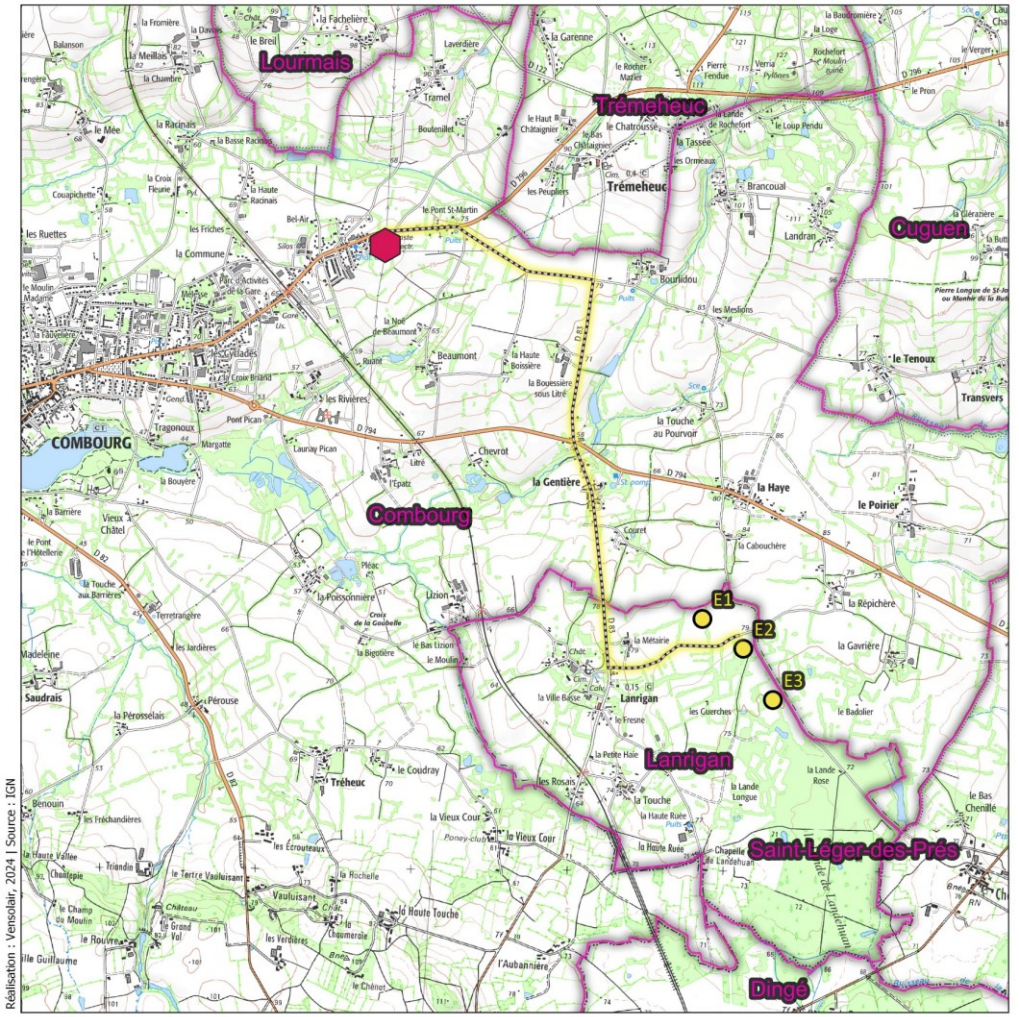

Lanrigan dans L'vent

vensolair

L’ancrage local du projet

Lanrigan dans L’vent

Par qui est porté le projet?

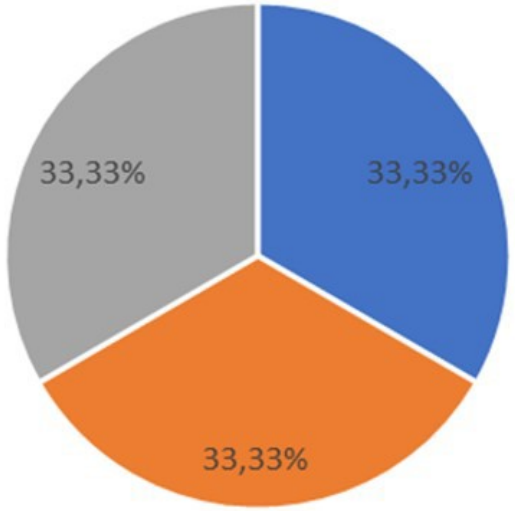

* **Acteurs publiques** | **La Commune de LANRIGAN**
  Energ'IV

* Le développeur **VENSOLAIR (CNR)**

* **Les citoyens** | **Enercoop (9,4%)**
  Energie Partagée (EnRciT 9,4%)
  la SCIC des Survoltés (14,6%)*

Énerg'iV
Notre territoire se renouvelle, notre énergie aussi

vensolair
UNE SOCIÉTÉ CNR

Lanrigan

LES SURVOLTÉS
coopérative d'énergie citoyenne

enercoop
L'énergie militante
Bretagne

ÉNERGIE PARTAGÉE
INVESTISSEMENT

Lanrigan dans L'vent

Comment a-t-on impliqué les citoyens?

Le porte-à-porte:

- Une enquête impliquant tous les lieux-dits Lanrigan dans un rayon de 2 km autour de la zone du projet
- Réalisée les mercredi 7 septembre et jeudi 8 septembre de 16h à 19h30 et le samedi 10 septembre de 10H à 12h30
- 99 ménages ont accepté de remplir le questionnaire et 27 ont laissé leurs coordonnées

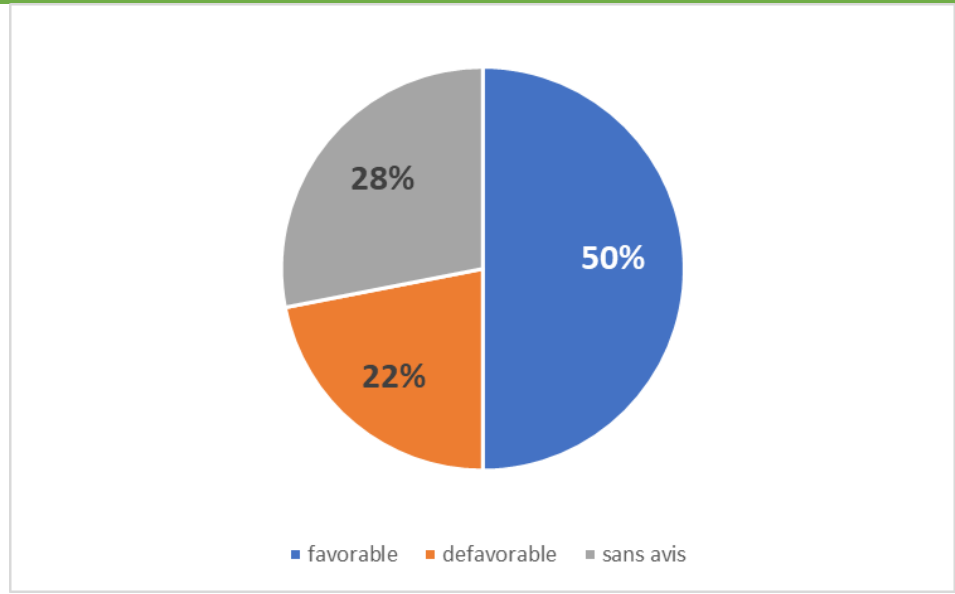

Des ateliers citoyens publics:

- Atelier N°1 le 1 juillet 2021:
  - Présentation du projet et des acteurs
  - Vrai/faux de l'éolien
  - Présentation du contexte énergétique
- Atelier faune/flore le 29/06/2023:
  - Présentation des bureaux d'études, des méthodes de travail et des premiers résultats
  - Sortie sur le terrain le 01/07/2023 avec des naturalistes

- Présentation du scénario retenu

Comment a-t-on impliqué les citoyens?

Animation du jury citoyen :

Le jury citoyen est composé d'une dizaine de riverains du projet. Il a pour objectif de les faires monter en compétence sur le domaine de l'éolien et de les impliquer à la vie du projet.

- Fresque du climat– 21/05/2022
- Visite de parc éolien – 28/01/2023
- Présentation des études et des Survoltés - 08/06/2023
- Atelier sur la géobiologie – 07/09/2023
- Présentation des enjeux chiroptères et réflexion sur le gabarit du projet– 27/01/2024

Comité local de suivi :

Le Comité local de suivi, ouvert aux Communes limitrophes, à la communauté de commune, à des riverains tirés au sort et aux acteurs de monde associatif local.
Première réunion du CLS le 02/05/2023:

- Présentation du fonctionnement et du rôle du CLS
- Présentation du projet et de ses acteurs
- Les études d'impacts
- Agenda prévisionnel
- Présentation des actions de concertation menées et à prévoir

Le comité de projet succède au CLS cette année pour répondre aux obligations réglementaires imposées par la loi APER.

Lanrigan dans L'vent

Comment avons-nous organisé l'investissement citoyen?

Une coopérative avec des objectifs bien définis :

- Collecter de l'épargne citoyenne pour financer des projets sur tout le territoire du Nord de l'Ille-et-Vilaine:
  - En développant ses propres projets
  - En investissant dans des sociétés de projets sur le territoire
- Sensibiliser aux énergies citoyennes et à la sobriété énergétique

Un gouvernance coopérative :

- 1 personne = 1 voix
- Part sociale démocratique : 20€
- Assemblée générale composée de 4 collèges:
  - Citoyens bénéficiaires
  - Citoyens producteurs de biens et services
  - Collectivités
  - Partenaires du territoire
- Au moins 57,5% est maintenu dans la société sous forme de réserves impartageables, pour alimenter la trésorerie ou être investis dans le développement de l'activité de la coopérative.

Les actions de communication menées pour le projet :

- Ecriture et représentation d'une pièce de théâtre le 30/09/2022: «Vrai/faux : procès de l'éolien »
- Atelier Faune/Flore sur le terrain le 01/07/2023 en présence d'un naturaliste

Les membres des Survoltés sont également présents à l'ensemble des ateliers citoyens et des actions menées avec le jury citoyen mis en place dans le cadre de la concertation autour du projet.

Comment avons-nous organisé l'investissement citoyen?

Les apports en phase à risque :

Les citoyens investisseurs

- Comptes courants d'associé.e.s survolté.e.s (minimum 3 000 € - maximum 10 000 € par sociétaire) - **Objectif : 60 889 €**
- Parts sociales survoltées (1/10 du montant du compte-courant d'associé.e)

SCIC-SAS Les Survoltés

- Porte divers projets d'énergies renouvelables
- Vecteur en phase à risque du projet Lanrigan dans l'vent

Lanrigan dans l'vent

- Investissement en capital - **Objectif : 30 000 €**
- Prêt non rémunéré - **Objectif : 30 889€**

Pour investir dans le projet et participer à la gouvernance en phase à risque, les citoyens doivent passer par la SCIC des Survoltés en effectuant un prêt en comptes courants d'associés et une participation à hauteur de 10% en parts sociales dans la SCIC.

Les remboursements et rémunérations en phase à risque :

Lanrigan dans l'vent

- **Si réussite** :
  - Prime de développement - **Objectif : 5 000 €/MW** *(exemple 54 000 € pour 3 éoliennes de 3,6 MW)*
  - Remboursement - **Objectif : 30 889€**
- **Si échec** : abandon des sommes engagées

SCIC-SAS Les Survoltés

- **Si réussite** :
  - conserve le capital investi dans Lanrigan dans l'vent : ce capital sera mis au service de l'intérêt collectif (autres projets d'énergie renouvelables, salariat, précarité énergétique, économie d'énergie...) - **Objectif : 30 000 €**
  - paiement de l'impôt sur les intérêts excédentaires
- **Si échec** : peu de conséquence pour la pérennité de la société

Les citoyens investisseurs

- **Si réussite** :
  - *parts sociales* rémunérées sur le long terme
  - *comptes courants d'associé.e.s* remboursés, rémunérés et clôturés
- **Si échec** :
  - *parts sociales* rémunérées sur le long terme grâce aux autres projets des Survoltés
  - *comptes courants d'associé.e.s* abandonnés

LES SURVOLTÉS
coopérative d'énergie citoyenne

Quelles seront les retombées locales?

Estimation des retombées économiques	
Au titre des loyers	Entre 42 000 et 52 500 €/an
Au titre de la fiscalité	Environ 120 000 €/an
Au titre de la participation dans la SPV	Entre 450 000 et 800 000 €/an
Au titre de la convention d'utilisation chemins communaux	15 000 €/an
Au titre des mesures d'accompagnement	15 000 €/an

Production: 32 000 MWh annuel d'une électricité propre et locale

Doublement de la production d'électricité de Bretagne Romantique

8 000 tonnes d'émission de CO^2 évitées.

Un projet citoyen, véritable levier de la transition énergétique

Quelques photomontages

Lanrigan dans L'vent

PROVISOIRE

Localisation des photomontages

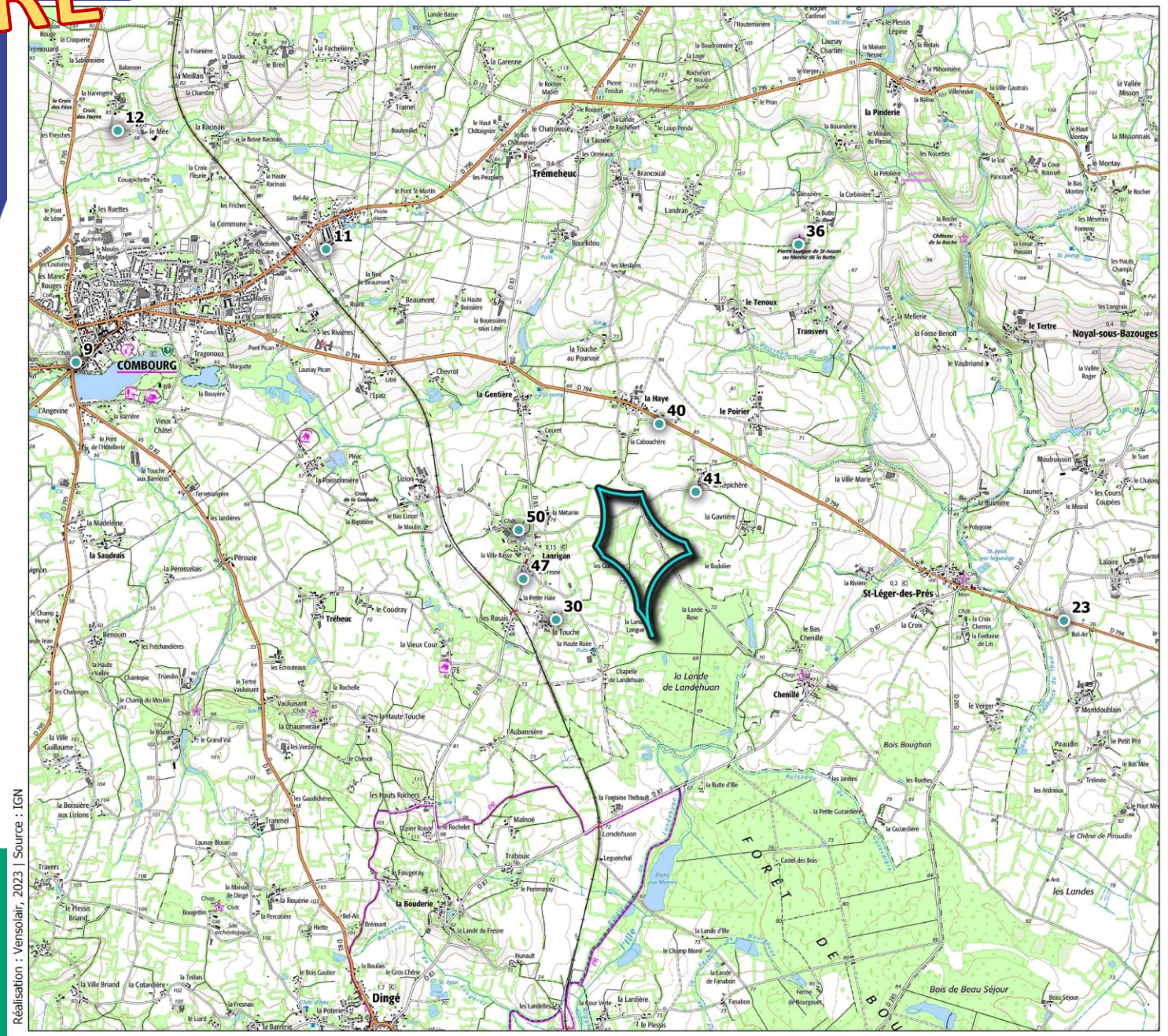

Lanrigan dans L'vent

vensolair
UNE SOCIÉTÉ CVR

PROVISOIRE

Photomontage 30 ‘la Touche’

Lanrigan dans L’vent

PROVISOIRE

Photomontage 47 – Entrée de bourg sud de Lanrigan

Lanrigan dans L'vent

PROVISOIRE

Photomontage 47 – Entrée de bourg sud de Lanrigan

Lanrigan dans L'vent

PROVISOIRE

Photomontage 50 – Château de Lanrigan

Lanrigan dans L'vent

PROVISOIRE

Photomontage 50 – Château de Lanrigan

Lanrigan dans L'vent

PROVISOIRE

Photomontage 40 ‘la Haye’

Lanrigan dans L’vent

PROVISOIRE

Photomontage 40 ‘la Haye’

Lanrigan dans L’vent

PROVISOIRE

Photomontage 41 ‘la Répichère’

Lanrigan dans L’vent

PROVISOIRE

Photomontage 9 ‘Château de Combourg’

Lanrigan dans L’vent

PROVISOIRE

Photomontage 11 ‘Frange sud-est de Combourg’

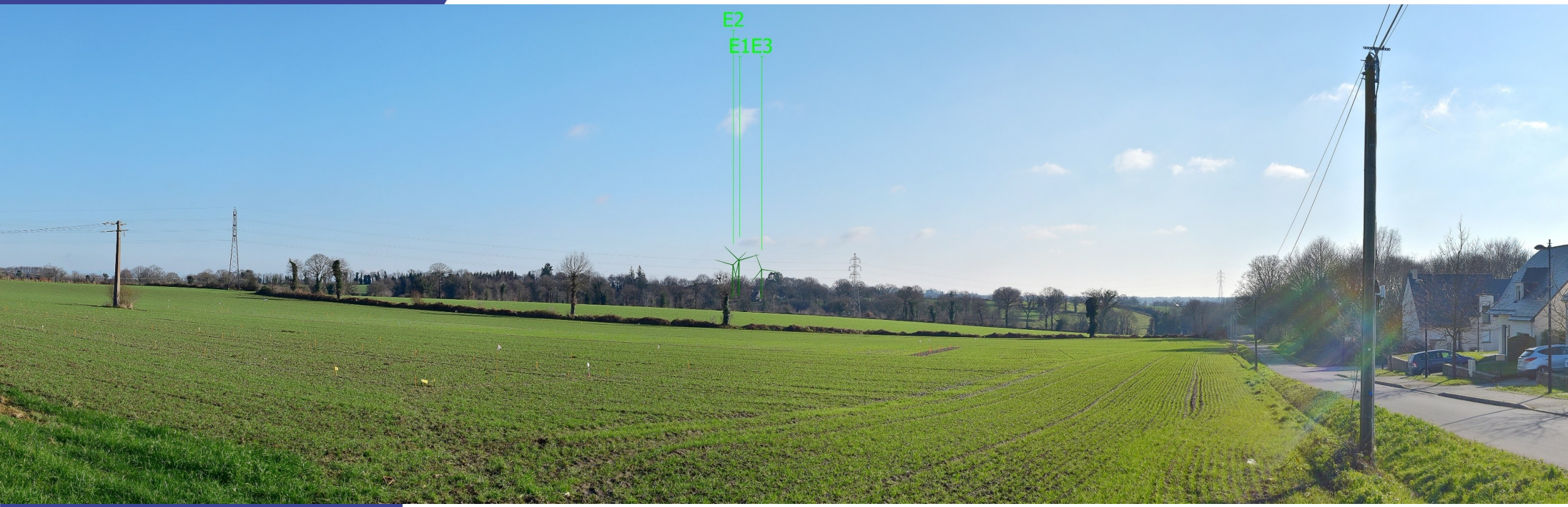

Lanrigan dans L’vent

PROVISOIRE

Photomontage 12 ‘Coteau nord de Combourg’

Lanrigan dans L’vent